

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers en exercice <u>15</u> Nombre de conseillers présents <u>12</u> Nombre de suffrages exprimés <u>12</u>
Département <u>Cher</u> Commune <u>NANCAY-ECAS</u>	Séance du <u>06 avril 2023</u>

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Murielle BOUGIS, présidente adjointe de l'exercice 2022 adressé par M. ou Mme Alain URIBAIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX			985,31	12582,90	985,31	12582,90
Résultats de clôture			985,31	2146,66	985,31	2146,66
Restes à réaliser				14739,56	985,31	14739,56
TOTAUX CUMULÉS				13754,25		13754,25
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM Alphonse BOUGIS, BOUTOURS, FONTENY, LEBEUF,

Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBIAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINOUELT,

ROBERT.

Alphonse BOUGIS Secrétaire de la mairie

Pour expédition conforme
Le président,



Murielle BOUGIS,
Secrétaire adjointe
de la mairie

[Handwritten signature in blue ink]

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

25 MAI 2023



(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».